

Zone d'Activités Economiques des Andiers

Rapporteur : M. Denis BAUD, Vice-Président

AVIS			
Commission n°2		Validation du Vice-Président	
Séance du 30/09/05	Favorable	Le 7/10/05	
Bureau			
Séance du 20/10/05	Favorable		

Inscription budgétaire	
BP 2005 Imputation : 21.90	Solde avant opération : 520 572,25 € Montant de l'opération : 520 572,25 € Solde après cette opération : 0 €

I. Rappel du contexte

Par délibérations du 14 septembre 2001 et 26 avril 2002, le Conseil de Communauté a défini l'intérêt communautaire du projet de zone des Andiers.

Ce périmètre recouvre une emprise globale approximative de 20 ha située sur les communes de Thise et Chalezeule. L'emprise concernée est actuellement du foncier agricole classé en secteur INAz, INAzH et 3NAH du POS de BTC.

La CAGB, maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement de cette future zone d'activités économiques, doit préalablement aux opérations d'aménagement maîtriser l'assiette foncière nécessaire à l'opération.

Afin de concourir à cette maîtrise, la CAGB est depuis décembre 2003, titulaire du Droit de Préemption sur l'emprise du projet.

II. Projets d'acquisitions soumis à délibération

En 2005, l'agence foncière du Doubs a négocié pour le compte de la CAGB l'acquisition amiable des propriétés énoncées dans le tableau ci-dessous.

Commune	Propriétaire	Section/ Parcelle	Emprise (m2)	Prix valeur vénale (en €)	Indemnité exploitant en €	Prix total hors frais de transaction en €
Chalezeule	JACOULET Adèle	AC 11 AC 35 AC 40	2 115 4 125 9 775	67 140,45	4 638,79 GAEC Jacoulet Picard	71 779,24

<u>Commune</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Section/ Parcelle</u>	<u>Emprise (m2)</u>	<u>Prix valeur véale en €</u>	<u>Indemnité exploitant en €</u>	<u>Prix total hors frais de transaction en €</u>
Chalezeule	DEMESY Françoise	AC 20 AC 24	6 195 5 004	46 950,00	A traiter (Jardins de Cocagne)	46 950,00
	FERTET Myriam	AC 17	17 255	72 338,96	A traiter (Jardins de Cocagne)	72 338,96
	BELIN Monique	AC 32 AC 36 AC 38	20 890 4025 5985	129 544,00	1740,00 Bardeaux Claude	131 284,00
	FENOLAR	AC 13	5 341	22 392,00	1 865,66 EARL Dubois	24 257,66
	BELIN Madeleine	AC 23	4 900	20 543,00	1 711,62 EARL Dubois	22 254,62
	BELIN Yvan	AC 21 AC22 AC25 AC27 AC28 AC29	1 428 2 910 3 425 3 022 6 285 1 820	41 027,00	6 598,47 EARL Dubois	47 625,47
	Ind° BURNEZ	AC34	4 005	16 790,00	1 398,99 EARL Dubois	18 188,99
	BARDEAUX Veronique	AC 12 AC 14 AC 37	2 272 2 735 4 190	38 557,00	1 748,99 EARL Dubois 730,00 Bardeaux Claude	41 035,99
	MARCHE Lucette	AC103	3 442	25 155,00	1 202,32 EARL Dubois	26 357,32
	Thise		E 218 E 297 E 298 E 299 E 302	1 236 1 701 939 1 392 2 804		GAEC des Rosiers Curty
TOTAL	10 propriétaires	27 parcelles	12ha 92a 16ca	480 437,41	21 634,84	502 072,25

Les montants relatifs à ces opérations tiennent compte de l'avis des Domaines.

Par ailleurs les frais de transaction relatifs à ces 10 transactions sont estimés à 18 500 € pour les 10 transactions **soit un coût total de 520 572,25 €.**

Ces acquisitions permettent la maîtrise foncière de la totalité du périmètre de la zone sur la commune de Chalezeule.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'acquisition des 10 propriétés susvisées pour un montant total estimé de 520 572,25 €,**
- **autorise Monsieur le Président à signer les actes relatifs à ces diverses acquisitions,**
- **autorise Monsieur le Président à signer toute convention de mise à disposition précaire entre la CAGB et la SAFER du Doubs afin de permettre l'entretien sans frais des parcelles préalablement à l'aménagement du site par la CAGB.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0